



Vente d'un véhicule en litige

Par delfine33

bonjour

Mon mari a acheté un camion pour son entreprise en janvier. Nous avons dû entamer une action en justice contre le vendeur car il a de nombreuses pannes et dysfonctionnements. Or, la procédure est très longue et la compagnie chargée de notre dossier est totalement incompétente et ne laisse les choses traîner. Mais la situation s'est aggravée et comme la situation ne se débloque pas nous avons eu une proposition pour nous l'acheter. Nous avons exposé à l'acheteur tous les problèmes rencontrés et il serait d'accord. Ma question est la suivante: a t-on le droit de le vendre et que la procédure puisse tout de même continuer? Nous ne voulons pas que la vente annule la procédure.

Merci d'avance pour votre aide.

Par Prana67

Bonjour,

Vous devez savoir que si vous avez entamé une action en justice il y aura éventuellement des expertises et contre expertises. Si vous vendez le véhicule avant les expertises vos chances d'obtenir gain de cause sont proches de zéro.

Avez vous acheté ce camion à un pro ou un particulier ? Si c'est un particulier laissez tomber sauf s'il y a des vice cachés et dans ce cas c'est à vous de prouver que le défaut existait au moment de la vente.

Par delfine33

bonjour

Nous l'avons acheté à un pro pensant que justement c'était plus sûr